

# L'épreuve pratique

## Qu'est ce que l'épreuve pratique ?

- L'épreuve porte sur deux objets d'évaluation ; **l'étude et le projet**, portant tous deux sur votre spécialité
- Utilisation des outils informatiques pendant l'épreuve
- Durée : 45 minutes
- Coefficient : 5

**L'étude** : travail individuel de recherche documentaire et production d'une synthèse (**voir fiche spécifique**)

**Le projet** : travail de groupe (groupes de 3 ou 4) portant sur un projet de la spécialité avec production d'une solution à un problème (ou un besoin) de gestion. (**voir fiche spécifique**)

## Dossier d'examen

### ⇒ contenu du dossier obligatoire

- étude : fiche étude + synthèse rédigée d'une page
  - projet : fiche projet
  - documents conformes aux modèles, signée/authentifiée par le professeur
- + tous les supports numériques utilisés et/ou créés

*le candidat qui se présente à l'épreuve pratique sans être en mesure de produire les dossiers conformes aux prescriptions précédentes, ne peut être évalué. **La note zéro lui est alors attribuée pour la partie pratique de l'épreuve de spécialité***



⇒ **Les redoublants** doivent présenter un nouveau projet et une nouvelle étude.

## Déroulement et évaluation

### ⇒ intégré à l'oral épreuve pratique

En deux phases :

- *présentation (15 minutes) : le candidat présente l'étude PUIS le projet*  
⇒ attention au temps ! préparation nécessaire)
- *entretien avec le jury (environ 30 minutes) : le jury et le candidat reprennent sur certains aspects des deux dossiers et l'outil informatique est sollicité*

### ⇒ principe de l'exposé – première phase

le candidat...

*... expose les objectifs poursuivis, la démarche utilisée et les résultats obtenus*



= travail de **communication** et de **méthodologie**

*... en recourant autant que de besoin, aux technologies de l'information et de la communication*



= **possibilité de** recourir aux outils TIC pendant l'exposé

*Il précise pour le projet, sa contribution personnelle...*



= **obligation de** démontrer **sa part personnelle** dans le travail du groupe (pour le projet)

**⇒ deuxième phase de l'épreuve – entretien avec le jury**

le candidat répond aux questions...

- **explique** et explicite les résultats
- **justifie** les démarches, méthodes et outils
- **met en œuvre** les TIC **utilisées**

**⇒ les critères d'évaluation*****voir la grille officielle***

la répartition en point est clairement définie. Sur 100 :

- étude : 25 pts
- projet : 30 pts
- utilisation des TIC : 25 pts
- Communication : 20 pts

les critères le plus souvent retenus sont ceux des **méthodes** et leur **pertinence** par rapport au sujet.

***Pour voir les détails de l'étude et du projet, consulter les fiches spécifiques***

---